

**Procès-Verbal du Conseil d'Administration**

**Mercredi 23 Novembre 2022**

**Parc Départemental d'Olhain**

Le Mercredi 23 Novembre 2022, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni à 10 h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

**Administrateurs présents**

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain  
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice  
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur  
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,  
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice  
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départementale, Administratrice,  
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,  
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,  
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

**Administrateurs excusés**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,  
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,  
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,  
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

**Autres participants**

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,  
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),  
Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),  
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)  
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Chargé de mission CDP du Conseil Départemental (à titre consultatif)  
Madame Carole TELLIER, Services du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)  
Monsieur Matthieu DELRUE, Services du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

**Autres participants excusés,**

Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),  
Monsieur Thierry BRU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

## 1<sup>ère</sup> Partie

### Information aux membres du Conseil d'administration

- **Point sur l'avancement des travaux du contrat de développement partagé**  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS chargé de mission du conseil départemental du Pas de Calais rappelle les futures échéances concernant notamment le projet de requalification des espaces publics. Le calendrier demeure inchangé, à savoir :
  - Consultation paysagiste au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (sélection et projet retenu)
  - Consultation des entreprises 2<sup>ème</sup> semestre
  - Début des travaux fin d'année 2023, pour une échéance de fin de chantier Juin 2024Le dossier de consultation concernant le changement de sol de la salle des sports sera publié avant fin 2022.  
Le belvédère est opérationnel et le succès est au rendez-vous.

## 2<sup>ème</sup> Partie

### Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**  
Madame GOSSELIN Séverine est désignée secrétaire de séance
- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 7 Septembre 2022**  
*Adopté à l'unanimité*
- **Gestion sociale**
  - 01.2022.11 Revalorisation des grilles indiciaires  
Suite au décret du 31 Août 2022 concernant les indices de certaines grilles d'avancement de la fonction publique territoriale (référence pour le parc en termes d'évolution de carrière), il est procédé à la formalisation de la mise à jour des indices.  
*Adopté à l'unanimité*
  - 02.2022.11 Tableau d'avancement du personnel  
Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents.  
*Adopté à l'unanimité*

003.2022.11 Autorisation de versement des indemnités de congés payés du personnel absent plus de 75 jours consécutifs

Après avoir entendu le directeur général, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider la possibilité de pouvoir procéder au versement des indemnités de congés payés en cas d'absence de longue durée (plus de 75 jours consécutifs) Cette indemnisation est limitée à deux semaines de congés payés par an.

*Adopté à l'unanimité*

004.2022.11 Transfert de la subvention aux activités sociales et culturelles du Parc

Du fait du passage à un effectif de plus de 50 salariés équivalent temps plein, le Parc se voit doté à compter de Janvier 2023 d'un comité social économique.

Règlementairement, l'action sociale incombe au C.S.E., de ce fait, la contribution initialement versée au Comité des Œuvres Sociales du Parc d'Olhain le sera désormais au C.S.E.

*Adopté à l'unanimité*

- **Gestion financière**

005.2022.11 Rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire

**Rappel contextuel**

Le Parc Départemental d'Olhain a vu se succéder au cours des deux exercices 2020 et 2021 plusieurs périodes de fermeture et de reprise d'activités dans le cadre de la pandémie de la COVID 19, qui ont notoirement perturbé les conditions d'exploitation.

**L'année 2022 constitue pour le Parc, la première année d'exploitation, sans aléas et avec l'ensemble des services d'hébergement et de restauration opérationnel.**

Conjugué à des conditions météorologiques très favorables depuis l'été et le printemps, l'exercice 2022 est incontestablement une année de référence pour l'Etablissement.

**Cette année est aussi celle de la concrétisation d'un des projets emblématiques du Contrat de Développement partagé, avec l'ouverture du Belvédère et de sa Tyrolienne.**

**Sur le plan financier**

Avec un **Chiffre d'affaires d'environ 3 530 000 Euros**, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale est en forte croissance (environ plus 25 % d'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à 2019).

Les services restauration, bar et snack connaissent une croissance très marquée.

**Toutefois, l'augmentation généralisée des coûts de denrées, de l'énergie, de la sous-traitance et de la masse salariale sur cet exercice (Inflation estimée à plus de 8 %) impacteront significativement le résultat d'exploitation 2022.**

Il conviendra également de noter qu'aucune revalorisation des tarifs n'a été opérée au cours de l'exercice budgétaire, ce qui n'a donc pas permis de compenser cette augmentation des charges.

### Sur le plan des ressources humaines

**Les effectifs ont été confortés au regard des besoins des différents services.**

Le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc s'est engagé significativement vers des contrats d'alternance.

La plupart des services sont concernés, Animation, Espaces verts, Service entretien des Locaux, Bar.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs(trices), des promotions internes ont été réalisées, permettant ainsi d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leurs compétences.

Au cours de l'été, l'absence de journées de fermeture a nécessité le recours à un volume de travail important afin d'assurer la continuité de service et l'accueil des publics.

A ce jour, le pourcentage de la masse salariale, dans le budget global de fonctionnement est de 55%

Enfin, les différentes revalorisations concernant les rémunérations (augmentation du SMIC de 8 %, revalorisation du point d'indice de la Fonction publique) ont significativement impacté les charges de personnel.

Notre effectif actuel :

7 Apprentis

1 Contrat de professionnalisation

10 Contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)

15 Contrats CDD

48 Contrats CDI

Soit 81 Collaborateurs

### Sur le plan du fonctionnement général

L'absence de restriction a permis au Parc d'accueillir à **nouveau de nombreux évènements** (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurassicpaques, Olhainween...) avec un **record de fréquentation** en termes de public le 30 octobre 2022 pour Olhainween, évènement conjugué avec l'ouverture du Belvédère et de la tyrolienne (7000 Personnes).

**Des évènements d'envergure nationale et internationale ont été accueillis**, à l'instar de l'Assemblée Générale Nationale du GCU, l'Assemblée Générale du Réseau Ethic Etapes, ou encore la rencontre européenne de Géocaching.

Comme évoqué précédemment, l'activité de services et de loisirs fut sur le second semestre très soutenue dans tous les domaines d'activité, avec à noter une diversification des groupes accueillis plus particulièrement en séminaire.

### Perspectives 2023

Il est proposé à l'assemblée de construire le **budget primitif 2023** en tenant compte des éléments de contexte cités précédemment (exercice 2022), et que ce socle budgétaire 2023 soit élaboré autour de la prise en compte de trois axes principaux :

- Des perspectives d'activités stabilisées en termes de volume concernant le volet SPIC (Service public industriel et commercial), avec une augmentation de la tarification des prestations
- Un contexte inflationniste élevé qui impactera de fait les charges prévisionnelles liées à l'exploitation
- Une revalorisation de la contribution du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre du SPA (Service public administratif /Mission de service public)

Sur le champ des recettes liées à l'exploitation des activités commerciales, une revalorisation significative du montant des prestations devra être envisagée afin d'intégrer la croissance exponentielle des charges directes et indirectes de fonctionnement.

Si « culturellement » le caractère social du prix des prestations demeure le vecteur essentiel de notre politique tarifaire, le contexte inflationniste actuel rend obligatoire un réajustement de la tarification (+ 7 à 10 %) au risque de mettre financièrement l'Établissement dans une situation particulièrement périlleuse.

La participation du Département dans le cadre de l'exécution des missions de service public s'élève actuellement à 1 250 000 euros, et ce depuis plusieurs années.

Les services du Département du Pas-de-Calais et du Parc Départemental d'Olhain, dans le cadre de séances de travail du comité technique, ont engagé une réflexion quant à la définition et au financement des missions de service public exercées par le Parc, afin de contractualiser et de sécuriser la contribution du Département, en écho aux observations émises par la Chambre Régionale de Comptes.

Dans la continuité du Contrat de Développement Partagé qui arrive bientôt à son terme, un Contrat d'Objectifs et de Moyens pluriannuel verra donc le jour.

A périmètre d'intervention constant, la contribution de la collectivité dans le cadre du Service Public Administratif, devrait être inéluctablement ajustée.

Concernant les charges de personnels, au regard des éléments évoqués, les effectifs devraient demeurer stables, du fait de l'absence d'ouverture de nouveaux services, à l'exception de la tyrolienne. Toutefois, la prise en compte d'une **revalorisation réglementaire des rémunérations doit être opérée** et engendrera mécaniquement une augmentation de la masse salariale.

Dans ce contexte, notre objectif demeure de toute évidence, **l'optimisation de nos dépenses** tant en termes de charges d'exploitation à caractère générale que de masse salariale, sans pour autant compromettre la dynamique de développement du Parc d'Olhain, le tout dans un contexte économique complexe.

Notre priorité demeure une gestion optimisée des différents centres de profit qui constituent l'activité du Parc en préservant la qualité du service, plébiscité le plus souvent par nos visiteurs et clientèles.

Concernant les investissements, notre capacité d'autofinancement est d'environ 170 000€ et il n'est pas prévu d'investissements significatifs au cours des trois prochaines années, hormis en 2023, la réfection du parcours « filets » nécessitant un emprunt de 100 000€.

Le Parc départemental d'Olhain, de par son statut d'EPIC, se doit d'adapter ces modalités de gestion au contexte qui sévit actuellement.

La part prépondérante de l'activité commerciale dans le budget global (78 %) en font à ce jour une véritable « entreprise » de l'économie sociale et solidaire, ce qui doit nous amener à changer de « doctrine » et adapter nos choix stratégiques au contexte économique et social conjoncturel, afin d'assurer le schéma économique de notre structure.

Aussi, il est donc proposé au Conseil d'Administration de revaloriser de 7 à 10 % l'ensemble des tarifs des prestations et de solliciter auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une contribution permettant l'équilibre budgétaire du Service public administratif /Mission de service public.

Certaines catégories de produits et services pourront à la marge ne pas augmenter au regard des tarifs actuels, en particuliers pour nos offres à caractère social pour l'accès aux activités de loisirs sur certains créneaux.

En s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire présenté par le Directeur Général et le Président du conseil d'administration, un débat sur les orientations stratégiques en termes de gestion a été engagé au sein du conseil d'administration.

Ce débat a pointé notamment la nécessité de prise en compte du contexte inflationniste des charges de fonctionnement (matière première, service et masse salariale) et de renforcer l'optimisation de ces mêmes charges.

Dans le même temps, la revalorisation des tarifs de l'ensemble des prestations a été validée.

Au cours de nos échanges, différentes interventions ont été opérées et particulièrement :

- L'intervention de Monsieur le Maire de Maisnil les Ruitz afin de saluer le franc succès de la manifestation d'Olhainween mais remarque également les incidences sur le trafic routier sur la départementale 301 et le risque d'accident.
- Le Président du Département Jean-Claude LEROY précise avoir bien entendu les propositions du Maire de Maisnil au regard de ce problème sécuritaire et confirme de ce fait de mener une réflexion avec la MDADT afin de sécuriser la sortie en cas de manifestation importante sur le Parc (flash).
- L'intervention du Président du Parc relative à la prise en considération des problématiques énergétiques et la nécessité de s'engager fortement dans une réflexion et des actions au regard de la transition énergétique, et de rappeler l'assistant à maîtrise d'ouvrage engagé par le Parc sur ce sujet.

Plus globalement, de nombreux échanges ont salué et valorisé l'usage de l'outil « Parc d'Olhain » et son rayonnement sur le territoire.

*Adopté à l'unanimité*

#### 006.2022.11 Validation des tarifs 2022, Golf et ACM 2023

Après avoir entendu le Directeur Général et dans la continuité des échanges relatifs au ROB, les tarifs 2023 concernant les ACM et le Golf sont votés avec une augmentation de 10% par rapport à l'année 2022. Le principe d'échanges commerciaux avec certaine typologie de clientèle demeure un levier de négociation.

*Adopté à l'unanimité*

#### 007.2022.11 Remboursement des prestations aux usagers et clients

Après avoir entendu le Directeur Général, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider l'autorisation de procéder au remboursement des clients si la situation le nécessite.

*Adopté à l'unanimité*

#### 008.2022.11 Décision modificative n°3

Au regard de l'activité du Parc sur cet exercice, il est proposé une ouverture de crédit en recette et en dépense de 144 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### 009.2022.11 Emprunt bancaire

Dans le cadre de travaux d'amélioration et de sécurisation du Parcours « Filets », le Directeur Général propose le recours à un emprunt de 100 000 € afin de financer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Directeur Général est autorisé à engager les démarches nécessaires à l'obtention de ce prêt auprès d'un organisme de crédit.

*Adopté à l'unanimité*

- **Présentations et infrastructures diverses**

Rapport d'activité saison estivale 2022

Rapport d'activité EPOA 2022 du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Guide présentation Ethic Etapes

Revue de Presse

Information sur la journée du personnel du 27 Janvier 2023

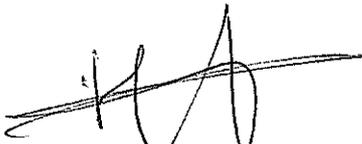
- **Questions diverses**

Monsieur SCALONE interroge le Président et le Directeur sur les actions mises en œuvres en termes de sensibilisation d'économie d'énergie auprès des salariés.

Le Président du Parc rappelle que la résidence est labélisée « Ecolabel des services d'hébergement touristique » et que de ce fait, c'est un travail de longue date qui a été engagé par le Parc d'Olhain auprès de ses salariés et des visiteurs.

Le Directeur Général précise qu'un certain nombre de consignes ont été rappelées au personnel et que le Parc dispose d'outils de veille informatisés (compteur d'eau, relevé de températures) permettant un contrôle au quotidien des consommations.

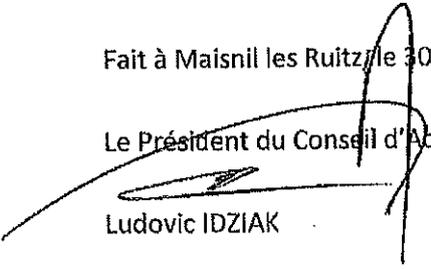
Les prochain conseil d'administration se déroulera le Mercredi 18 Janvier 2023



Le secrétaire de séance

Séverine GOSSELIN

Fait à Maisnil les Ruitz le 30 Novembre 2022



Le Président du Conseil d'Administration

Ludovic IDZIAK